

Demande de carte nationale d'identité et passeport

La commune de Libourne est équipée de deux stations d'enregistrement nous permettant de réaliser vos dossiers pour toutes demandes de cartes nationales d'identité et de passeports.

Carte nationale d'identité et passeport

Afin de réduire la durée de l'enregistrement, vous êtes invité(e) à effectuer avant votre venue une pré-demande en ligne à partir du site <http://www.ants.gouv.fr>

En cas de difficulté pour réaliser cette pré-demande, vous pouvez prendre contact avec la mairie de votre domicile, qui peut vous accompagner dans cette démarche.

Pour l'enregistrement des titres d'identité, le service des Affaires Générales vous reçoit uniquement sur rendez-vous.

Vous pouvez prendre dorénavant rendez-vous [en ligne](#).

Notre service demeure à votre écoute : 05 57 25 66 88

Horaires d'ouverture services des affaires générales/élections et état civil

En période scolaire

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	8H30-12H30	13H15-17H00
MARDI	8H30-18H00 SANS INTERRUPTION (Permanence)	
MERCREDI	8H30-12H30	13H15-17H00
JEUDI	8H30-12H30	FERMÉ AU PUBLIC
VENREDI	8H30-17H00 SANS INTERRUPTION (Permanence)	

En période de vacances scolaires

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	8H30-12H30	13H15-17H00
MARDI	8H30-12H30	13H15-17H00
MERCREDI	8H30-12H30	13H15-17H00
JEUDI	8H30-12H30	FERMÉ AU PUBLIC
VENREDI*	8H30-12H30	13H15-17H00

* PAS DE PERMANENCE PENDANT LES VACANCES

Rechercher un rendez-vous disponible

En cas d'épuisement de créneaux pour la commune de Libourne, [vous pouvez élargir votre périmètre de recherche.](#)



Attention : parce qu'il faut mieux prévenir que guérir, nous vous alertons sur les éventuelles difficultés qui peuvent advenir en prenant un rendez-vous auprès d'une commune éloignée de votre domicile. Libourne vous accueille de la meilleure manière possible et avec la même exigence de qualité quelle que soit votre commune de résidence ; néanmoins nous ne pouvons prévoir d'éventuelles contraintes qui peuvent advenir (panne du système, pièces manquantes ou non conformes...). Ces problématiques vous amèneront peut-être à devoir faire à nouveau le déplacement de votre commune de résidence à Libourne, avec les contraintes que cela peut engendrer (temps, frais de route...).

Les mairies de Gironde équipées du dispositif de recueil et de bornes biométriques :

- arrondissement de Libourne : CASTILLON LA BATAILLE - COUSTRAS - ESPIET - LIBOURNE - MARANSIN - SAINT DENIS DE PILE - SAINTE FOY LA GRANDE - SAINT SEURIN SUR L'ISLE - SAINTE TERRE – VAYRES
- arrondissement de Bordeaux : AMBARES ET LAGRAVE - AMBES - BASSENS - BEGLES - BORDEAUX - BLANQUEFORT - CADAUJAC - CARIGNAN DE BORDEAUX - CENON - CREON - EYSINES - FLOIRAC - GRADIGNAN - LA BREDE - LE BOUSCAT - LORMONT - MARTILLAC - MERIGNAC - PESSAC - SAINT-AUBIN DE MEDOC - SAINT MEDARD EN JALLES - TALENCE - VILLENAVE D'ORNON - BRUGES - CESTAS - LATRESNE - LE HAILLAN - MARTIGNAS SUR JALLE - SAINTE EULALIE,
- arrondissement de Langon : BARSAC - BAZAS - CADILLAC - CAPTIEUX - CUDOS - LA REOLE - LANGON - SAINT SYMPHORIEN - SAUVETERRE DE GUYENNE – PELLEGRUE
- ARRONDISSEMENT DE BLAYE : BLAYE - BRAUD SAINT-LOUIS - PUGNAC - SAINT ANDRE DE CUBZAC - SAINT SAVIN - SAINT CIERS SUR GIRONDE
- arrondissement de Lesparre-Médoc : CASTELNAU DE MEDOC - LACANAU - LESPARRE MEDOC - PAUILLAC - HOURTIN - SAINTE-HELENE - SAINT LAURENT DU MEDOC - SOULAC SUR MER – SOUSSANS
- arrondissement d'Arcachon : ANDERNOS LES BAINS - ARCACHON - BIGANOS - GUJAN-MESTRAS - LANTON - LA TESTE DE BUCH - LE BARP - LEGE-CAP-FERRET - MIOS - SALLES



HOTEL DE VILLE

42 place Abel Surchamp
33500 Libourne

HORAIRES :
8h30 > 12h30
13h15 > 17h